

AIDES FINANCIÈRES

DU NOUVEAU POUR LES BOURSES DE LYCÉE À PARTIR DE LA RENTRÉE 2016

AUGMENTATION DE LA BOURSE

▶ + 10 % pour la bourse de mon enfant
dès la rentrée 2016



? LYCÉE

SIMULATEUR DE BOURSE

education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

▶ Je sais tout de suite si mon
enfant a **droit à une bourse**

▶ Je connais le
montant de la bourse

CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

▶ Mon enfant a une bourse de collège.
À situation familiale égale, il aura également une
bourse de lycée car les barèmes sont harmonisés



FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande
avec seulement **deux critères** à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal



- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : education.gouv.fr/aides-financieres-lycee
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement **avant le 30 juin 2016**

UNE NOUVELLE BOURSE

▶ Mon enfant a **entre 16 et 18 ans**

Il a abandonné sa formation pendant au moins 5 mois
et **reprand des études à finalité professionnelle**

▶ Il peut bénéficier d'une **bourse annuelle d'au moins 1 000 €**
s'il est boursier à sa reprise de scolarité

▶ Je me renseigne auprès du proviseur de son lycée d'accueil

